

Se former en droit de la construction et droit des affaires

Par luciev45, le 20/03/2015 à 11:27

Bonjour,

Actuellement juriste en droit de la procédure et plus précisément dans le recouvrement pour les entreprises du bâtiment, mon cursus professionnel m'amène à évoluer.

Des nouvelles missions vont m'être confiées afin de pouvoir répondre aux entreprises de BTP sur des questions touchant au droit de la construction et au droit des affaires.

A l'origine, j'ai un master II droit des procédures et une formation complémentaire de 2 ans de clerc d'Huissier de Justice.

Mon supérieur me demande de me former rapidement (délai de 2 mois) et de faire mes preuves. Seule (la personne en charge de ce poste n'est plus présente).

Par où commencer? Des ouvrages à me conseiller?

J'ai bien entendu accès aux éditions législatives et actualités, mais il me faudrait surtout une base.

Je précise que je n'ai en aucun cas la possibilité de prendre des cours, je travaille déjà 10H par jour, et j'enchaine mon travail de Maman le soir

Je vous remercie par avance des réponses que vous pourrez m'apporter.

Par chaber, le 20/03/2015 à 17:32

bonjour

[citation]Des nouvelles missions vont m'être confiées afin de pouvoir répondre aux entreprises de BTP sur des questions touchant au droit de la construction et au droit des affaires. [/citation]

[citation] A l'origine, j'ai un master II droit des procédures et une formation complémentaire de 2 ans de clerc d'Huissier de Justice. [/citation] peu utile pour le droit de la construction et le droit des affaires.

Quelle est votre définition de ces droits?

Quelles seront les tâchez précises?

Par moisse, le 20/03/2015 à 17:35

En 2 mois il est impossible d'acquérir les fondamentaux dans les branches du droit que vous citez, du moins pour tenir une conversation téléphonique par exemple.

Vous ne pourrez donc disposer que des codes, en l'espèce:

- * code de la construction et de l'habitat
- * code de l'urbanisme
- * code de commerce
- * code des marchés publics

Vous imaginez bien que des conseils pourraient être sollicités sur des procédures notamment touchant le droit administratif.

Vous aurez besoin en outre de bibliothèques extérieures comme l'accès aux normes AFNOR., aux D.U.T. ...

Bon courage

Par chaber, le 20/03/2015 à 17:57

Moisse a encore été gentil en ne citant pas le code des assurances, si vous êtes amenée à gérer les assurances spécifiques à la construction.

Ca ne s'improvise pas tant pour les diverses garanties que pour la nombreuse jurisprudence sur le sujet, et même savoir lire un contrat

C'est pourquoi, je vous avais posé la question sur les opérations précises que vous aurez à effectuer.

Bien entendu, il faudra également s'intéresser à la jurisprudence des différents codes cités par Moisse.